

Numéro dans le SI local :	0434
Référence GESUP :	0434
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire sociale et culturelle de la période moderne (XVIIe et première moitié du XVIIIe)
Job profile :	Social and cultural history of the modern period (17th and first half of the 18th century)
Research fields EURAXESS :	History Modern history History Social history
Implantation du poste :	0350937D - UNIVERSITE RENNES 2
Localisation :	RENNES
Code postal de la localisation :	35
Etat du poste :	Suceptible d'être vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot dematerialise Exclusivement http://recrutec.uhb.fr/ec/ . - .
Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email :	MATHIEU MICHELE GESTIONNAIRE 02.99.14.10.06 02.99.14.10.40 ou 41 0000000000000000 michele.mathieu@univ-rennes2.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	
Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :	Departement Histoire UFR Sciences Sociales
Profil recherche : Laboratoire 1 : Dossier Papier Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB) Dossier transmis par courrier électronique Application spécifique	A () - Laboratoire non reference NON NON NON e-mail gestionnaire OUI URL application http://recrutec.uhb.fr/ec/

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS CAMPAGNE 2017

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de l'emploi : 0434 Nature de l'emploi : Professeur des Universités Section CNU : 22	UFR : Sciences sociales Département : Histoire Unité de Recherche: TEMPORA EA en création
---	--

Profil : Histoire sociale et culturelle de la période moderne (XVIIe et première moitié XVIIIe).

DESCRIPTIF DU POSTE

Le profil attendu est celui d'une histoire sociale et culturelle entendue au sens large et centrée en priorité sur la période moderne centrale, c'est-à-dire entre le début du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle. Il viendra compléter l'offre de formation et de recherche de la section d'histoire moderne.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

La personne recrutée sera amenée à enseigner sur le site de Rennes et sur celui de Saint-Brieuc, à tous les niveaux d'enseignement du département d'Histoire (Licence, Master recherche, MEEF, Master histoire-archéologie, agrégation). Une partie du service pourra être effectuée dans le cadre du Service Universitaire d'Enseignement à Distance.

La personne recrutée pourra aussi intervenir devant des publics variés d'étudiants non-historiens, en particulier au niveau Licence.

Un enseignement généraliste en histoire moderne est proposé dans les deux premières années de Licence et un enseignement plus spécialisé en Licence 3. Dans ce cadre, la personne recrutée doit pouvoir intervenir aussi bien dans les parcours « Sciences historiques », « Histoire, sciences politiques » et « Histoire, territoires, patrimoines », ainsi qu'éventuellement dans la Licence professionnelle Tourisme et Marketing territorial et patrimonial (ces deux dernières formations se déroulant à Saint-Brieuc).

Un enseignement en histoire de la Bretagne pourra être demandé, en particulier dans sa dimension patrimoniale. Dans tous les cas, une familiarisation avec cette approche régionale devra être engagée, afin d'encadrer certains mémoires de Master.

Une participation active à l'offre pédagogique au niveau Master est requise.

La personne recrutée devra se rendre disponible pour contribuer aux diverses tâches collectives liées à la gestion du département d'Histoire (direction, responsabilités d'année, commissions pédagogiques etc.) et plus largement à celles de l'université.

ACTIVITES RECHERCHE :

La personne recrutée s'investira dans l'encadrement des recherches des étudiants, en Master comme en thèse doctorale.

Elle s'intégrera dans un ou plusieurs des trois principaux axes de recherche de l'équipe d'accueil Tempora (EA actuellement en cours de validation) : 1. Jeux d'échelle, du local au global ; 2. Gouverner et être gouverné ; 3. Savoirs et pratiques socio-culturelles. Elle pourra articuler ces différentes thématiques en les reliant à une réflexion globale sur le rapport entre histoire, espace et pratiques de l'écrit.

Elle participera à l'animation de la recherche au sein de l'EA Tempora et s'impliquera dans le fonctionnement institutionnel de celle-ci. Des liens avec d'autres équipes ou institutions de recherche françaises (intra- ou extrarégionales) et étrangères susceptibles de déboucher sur des partenariats avec l'EA Tempora seront appréciés.

La personne recrutée sera sollicitée pour monter des programmes collaboratifs de recherche français et internationaux. Elle contribuera enfin à la valorisation des recherches menées au sein de l'EA Tempora auprès d'un public non spécialiste.

CONTACT :

	Activités pédagogiques	Activités recherche
NOM et Prénom	Philippe Hamon	Marie-Madeleine de Cevins
Fonction	Directeur-adjoint du département d'histoire	Professeur d'Histoire médiévale, Directrice provisoire de l'EA Tempora
Téléphone professionnel	02 99 14 18 69	02 99 14 17 20
Mél professionnel	hamon.emma.phil@infonie.fr	marie-madeleine.challend-decevins@univ-rennes2.fr

Dossier de candidature : pièces justificatives

Pour chaque type de candidature (mutation, détachement, recrutement) les pièces constitutives du dossier figurent dans les arrêtés du 13 février 2015 :

- [Arrêté du 13 février 2015 – Professeurs des universités](#)

Pour les mutations : se référer au titre II de l'arrêté du 13 février 2015

Pour les détachements : se référer au titre III de l'arrêté du 13 février 2015

Pour les recrutements : se référer au titre IV de l'arrêté du 13 février 2015 (poste publié à l'article de référence 46.1)

Nous vous invitons également à consulter le [décret du 6 juin 1984](#) portant statut des enseignants chercheurs mentionné dans l'arrêté du 13 février 2015.

Précisions pour les candidatures à la mutation ou au détachement des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou au rapprochement de conjoint :

- Bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les bénéficiaires mentionnés à l'article L.394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir le document justifiant l'appartenance à l'une de ces catégories.

- Mutation rapprochement de conjoint

La notion de rapprochement de conjoint implique que celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'enseignant-chercheur et s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les intéressés sont mariés ou liés par un pacte civil de solidarité (PACS) à la date de la demande de rapprochement de conjoints ou, dans la négative, ont un enfant qu'ils ont tous deux reconnus, ou ont tous deux reconnus par anticipation un enfant à naître à cette même date ; les personnes liées par un PACS doivent en outre produire la preuve qu'elles se soumettent à l'obligation commune prévue par le code général des impôts.
- Le critère de distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 km (trajet aller) ; pour bénéficier de la

procédure de rapprochement, le poste que le candidat souhaite quitter doit être situé à plus de 250km du lieu de travail du conjoint et le poste visé par la mutation doit permettre de se rapprocher du lieu de travail du conjoint au point que cette distance soit inférieure à 250 km. Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi ; pour l'enseignant-chercheur, le lieu de travail est le lieu où il effectue son service d'enseignement.

Pour faire valoir l'une de ces deux situations « candidatures à la mutation ou au détachement des personnes en rapprochement de conjoint ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi », vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur Galaxie en cochant la case réservée à cet effet.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions soit le 30 mars 2017 et pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les documents justificatifs doivent être en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Procédure de dépôt du dossier de candidature entièrement dématérialisée

Les documents constitutifs de votre dossier de candidature (y compris travaux) doivent impérativement être déposés sur l'application URL : <http://recrutec.uhb.fr/ec/>